RÉALISATIONS
HUMAINES
TALENTS

Programme

BILANS DE COMPÉTENCES
RH TALENTS

Accompagnement individualisé

Faire le point sur sa carrière, évaluer ses compétences, ses aptitudes, motivations et orienter son évolution personnelle et professionnelle via l'élaboration d'un plan d'action tenant compte des éventuels besoins de formation.

Visitez notre site internet

rh-talents.fr

MAJ : 05/07/2024

Public

Cette action de formation s'adresse aux salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, particuliers, agents du secteur public ou privé souhaitant faire un point sur leur carrière professionnelle.
Le nombre de participants est limité à un seul bénéficiaire.

Prérequis

Afin de tirer parti efficacement de l'action de formation, le bénéficiaire est informé qu'il est nécessaire d'avoir une expérience professionnelle de 3 à 5 ans minimum.

Durée

Selon la formule choisie : de 8 à 16 heures en entretien avec le consultant et env. 8 heures de travail personnel. Les sessions sont planifiées en fonction de l'emploi du temps du bénéficiaire, grâce à l'outil de réservation en ligne sur RH Talents.

Tarif

Selon la formule choisie ! de 1 100 € à 1 900 € NDT (exonérée de TVA en application de l'article 261 - 4.4 du Code Général des Impôts.) Modalités de financement et de paiement selon nos Conditions Générales de Vente.

Lieu

Le bilan de compétences est réalisé à distance via une plateforme dédiée et via une plateforme de visioconférence pour les entretiens avec le consultant.

PSH

Accessibilité PSH : Nous mettons tout en œuvre pour rendre accessible notre bilan de compétences ou trouver une solution alternative pertinente.

Cadre réglementaire et juridique

L’action de formation Bilan de compétences est encadrée sur les plans réglementaire et légal. Le centre de bilan de compétences est dans l’obligation d’informer le bénéficiaire des ressources humaines et matérielles mises à sa disposition pour la réalisation du bilan de compétences.

Il s'engage à offrir une prestation en accord avec les dispositions des articles R. 900-1 à R. 900-7 du code du travail, ainsi que les articles R6322-32 à 39 et R6322-56 à 61 du Code du travail concernant l'évaluation des compétences. Consultez les détails des articles sur notre site internet.

Il garantira un suivi auprès du bénéficiaire en proposant une rencontre six mois après la fin de l'évaluation des compétences pour faire le point sur sa situation.

Le financeur ne peut pas demander au bénéficiaire de partager le document de synthèse élaboré lors de la phase de restitution de l'évaluation des compétences.

Seul le bénéficiaire peut décider de le transmettre ou non, en totalité ou en partie. Dans le cas où le financeur aurait connaissance de ces informations, il s'engage à ne pas les divulguer à des tiers.

Objectifs

Le bilan de compétences peut recouvrir les objectifs suivants, ces objectifs sont personnalisés au cours de la phase préliminaire pour s'adapter à la situation et aux attentes de chaque bénéficiaire :

- Élaborer un bilan personnel et professionnel
- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- Déterminer les possibilités de développement de carrière
- Mettre en rapprochement les compétences acquises et celles nécessaires à la réalisation du projet professionnel
- Utiliser ses atouts comme outils de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière
- Mettre en place un plan d'actions à court, moyen ou long terme
- Construire un projet professionnel d'évolution ou de reconversion avec plan d'actions.
- Faire le point sur sa carrière, évaluer ses compétences, ses aptitudes, motivations et orienter son évolution personnelle et professionnelle via l'élaboration d'un plan d'action tenant compte des éventuels besoins de formation.

Modalités pédagogiques

1.Phase préliminaire qui a pour objet de :

- confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- définir et d'analyser la nature de ses besoins,
- l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

2.Phase d'investigation permettant au bénéficiaire de :

- analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels,
- identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales,
- déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle,
- se confronter au marché du travail au travers d'enquête métiers.

3.Phase de conclusion qui permet de :

- prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation,
- prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet (plan d'action)

Programme

Le programme détaillé pour chaque programme vous est transmis sur demande

Phase préliminaire

Étape 1 - Je démarre mon bilan

Préparer le bénéficiaire à identifier clairement ses attentes et à poser les bases de son projet professionnel.

Étape 2 - Le parcours au service du futur

Permettre au bénéficiaire de comprendre les motifs de ses choix passés et de préparer le terrain pour des changements futurs en identifiant les obstacles possibles.

Phase d'investigation

Étape 3 - Mes intérêts professionnels

Clarifier et approfondir les intérêts professionnels du bénéficiaire pour orienter efficacement son futur projet professionnel.

Étape 4 – Harmoniser besoins, compétences et défis professionnels

Permettre au bénéficiaire de comprendre les motifs de ses choix passés et de préparer le terrain pour des changements futurs en identifiant les obstacles possibles.

Étape 5 – Mes pistes de projets

Développer un ensemble cohérent et viable de pistes professionnelles qui s'alignent avec ses intérêts et compétences.

Étape 6 – Exploration de mon projet

Valider les pistes professionnelles choisies à travers des enquêtes pour assurer leur faisabilité et adéquation.

Phase de conclusion

Étape 7 - La précision de mon projet

Assurer que le projet est clairement défini, viable, et prêt à être mis en œuvre.

Étape 8 – Mon projet professionnel

Finaliser le projet professionnel et préparer le participant à entreprendre les actions nécessaires pour sa réalisation.

A chaque fin d'étape un RDV est fixé avec le consultant pour échanger sur les rendus de l'étape.

Un entretien individuel sera programmé à 6 mois pour faire le point sur l'avancement du projet.

Nos formules

Le programme détaillé vous est transmis sur demande, toutes nos formules s'articulent autour des trois phases réglementaires du bilan de compétences et sont suivies d'un entretien post bilan

ELAN

1 100 € nets de taxes

Un bilan concis pour identifier rapidement les forces et les axes d'amélioration, et dégager des pistes professionnelles cohérentes et actionnables à court terme.

8h d'entretien avec un consultant dédié à distance et 8H de travail personnel

ALTITUDE

1 500 € nets de taxes

Permettre une analyse structurée des compétences et motivations, et aboutir à des orientations de carrière claires et réalisables, avec un plan d'action adapté.

12h d'entretien avec un consultant dédié à distance et 8 H de travail personnel

SOMMET

1 900 € nets de taxes

Un accompagnement renforcé pour explorer le parcours, les compétences et les aspirations, et définir un projet professionnel réaliste et ambitieux, soutenu par des actions concrètes.

16 h d'entretien avec un consultant dédié à distance et 8H de travail personnel

PRESENTIEL / HYBRIDE

Sur devis

Une immersion complète en présentiel (1ère session à distance) pour construire un projet professionnel solide, aligné sur les compétences et les aspirations, avec des étapes concrètes à suivre.

16h d'entretien avec un consultant dédié et 8H de travail personnel

Contenus de la formation

L'utilisation d'une gamme variée de matériaux pédagogiques et d'outils de communication contribue à renforcer l'implication du participant et à faciliter les interactions directes et les échanges avec son accompagnateur.

Voici les supports de formation proposés :

- Échanges avec le consultant (alternance de rendez-vous et travail individuel)
- Articles
- Fiches de travail et exercices à réaliser
- Vidéos
- Questionnaires de satisfactions intermédiaires
- Livret d'accompagnement
- Exercices et tests accessibles en ligne sur des platefomes spécialisées

Démarche pédagogique

Les moyens mis en œuvre :

- Utilisation d'un logiciel de visio-conférence pour les séances et d'une plateforme de suivi dédiée.
- Remise d'un livret d'acceuil
- La démarche repose sur la méthode ADVP : Activation du développement vocationnel et personnel, entretien Rogerien, écoute active.
- Un ordinateur et une connexion internet sont indispensables pour les entretiens et exercices.

Modalités, inscription, délais d'accès et date de l'action

Une fois la demande réalisée par le bénéficiaire, un conseiller le/la recontacte dans un délai de 48h.

Après un rendez-vous d'information personnalisé, gratuit et sans engagement, le bénéficiaire potentiel se voit transmettre un devis précisant le montant TTC de la prestation intégrant les dates de réalisation évoquées.

Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée via l'application moncompteformation.gouv.fr. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant le délai de rétractation d'une durée minimum de 10 jours ou 14 jours calendaires (en cas de contractualisation à distance) après validation du financement et de la situation du bénéficiaire.

Après un premier rendez-vous fixé à la conclusion du contrat ou de la convention, les dates suivantes sont fixés sur la plateforme rh-talents.fr en fonction de l'avancée du bilan de compétences et afin de s'adapter aux disponibilités du bénéficiaire et de son consultant pour les 8 entretiens prévus. Le Bilan s'effectue à distance sur une durée de 3 mois.

Suivi, évaluation et documents délivrés

- Suivi de l'avancée des ateliers, chats, messages, emails
- Prise de rendez-vous pour entretien avec le consultant
- Test IVST, Explorama, VisioMétiers
- Remise du document confidentiel de synthèse en fin d'accompagnement
- Certificat de réalisation
- Entretien à 6 mois

Le bilan de compétences est évalué à chacune des fin d'étapes, via un questionnaire de satisfaction à chaud à la fin des 8 étapes et lors de l'entretien à 6 mois pour effectuer le point sur l'évolution du projet professionnel.

Financements disponibles

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Entreprises via le plan de Développement des compétences et l'opérateur de Compétences (OPCO)
- Sur devis pour FAF .FIFPL (professions libérales) – FAF /AGEFICE (commerce, Industrie et services)
- Financement personnel
- France Travail pour les personnes enregistrées

Contact

José Perez Gabarron, fondateur de RH Talents, accompagne les individus dans la redéfinition de leur carrière. Fort de 15 ans d'expérience en ressources humaines et d'une expertise en transformation et communication digitale, il propose d'accompagner de façon personnalisée les personnes en questionnament sur leur parcours professionnel au travers d'un bilan de compétences. Sa démarche est soutenue par une formation spécialisée en bilan de compétences.

Nom du contact : José PEREZ GABARRON
Téléphone : 06 52 11 05 73
Adresse email : jose@rh-talents.fr
Site internet : https://rh-talents.fr

Adresse :
198 impasse de plan bouisson
06140 Tourrettes sur Loup

Organisme de formation – RH Talents – EI José PEREZ GABARRON
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 06 11227 06 auprès du Préfet de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Entreprise Individuelle ayant pour siège social 198 impasse de plan Bouisson, 06140 Tourrettes sur Loup – RCS GRASSE sous le numéro 925 124 125 000 12